



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 31 JANVIER 2013

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 31 janvier 2013.

Décide :  
**A L'UNANIMITE**

### Approbation du procès-verbal du 20 décembre 2012

#### Contrat - Tarifs repas périscolaire - Mercredi récréatif et Centre aéré

De signer la convention et à passer contrat avec l'Association Habitat Jeunes des Trois Frontières.

Les tarifs sont les suivants :

- le repas est fixé à 4,36 €
- le pique-nique est de 4,31 €
- le menu de substitution est de 3,71 € (menu servi en cas de non livraison)
- le goûter 0,77 €

Ces tarifs s'entendent livraison comprise.

#### Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	APOLO J	subvention annuelle	<b>500 €</b>	Unanimité
6574	APSG	Atelier jeune 2 x 500€, OVVV 1 000€, séjour été 1 500 €	<b>3 500 €</b>	Unanimité
6574	Soliseniors	subvention exceptionnelle pour matériel de déneigement	<b>150 €</b>	Unanimité
6574	tennis	Reliquat aide à la licence	<b>45 €</b>	Unanimité
6574	SNBM	Reliquat aide à la licence	<b>60 €</b>	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	corrida pédestre 07/04/2013	<b>2 000 €</b>	Unanimité
6574	CYCLO SPORT	nocturne cyclisme 09/06/2013	<b>2 000 €</b>	19 voix pour et 7 voix contre
<b>TOTAL AIDE A LA LICENCE</b>			<b>8 255 €</b>	

#### Subvention exceptionnelle - Amicale Sapeurs Pompiers

De verser une subvention exceptionnelle de 700 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers de la ville et à l'inscrire au B.P. 2013, en vue de participer à la perte financière subie lors de l'organisation du festival international d'aérogographie à Guénange

#### Sorties scolaires

De valider les participations aux sorties scolaires pour l'année 2013 et d'autoriser le Maire à verser les subventions ci-dessus et à les inscrire au budget primitif 2013.

Année scolaire	Classe découverte Montant maximum pour la scolarité élémentaire	Sortie pédagogique hors départements lorrains	Sortie pédagogique dans les départements lorrains
2011/2012	56,00 € par élève	11,20 € par élève	3,35 € par élève
2012/2013	56,00 € par élève	11,20 € par élève	3,35 € par élève

Les sorties pour l'année 2013 se décomposent comme suit :

Classes	Elèves	Lieux de sorties	Dates de sorties	Subvention Mairie (€)
<b>ECOLE MATERNELLE CAPUCINE</b>				
Maternelles	19	Centre Pompidou - Metz	7 février	63,65
<b>ECOLE DU BOIS</b>				
CP et CE1-CE2	55	Ferme de Woimbey (55)	17 mai	184,25
CP et CE1-CE2	40	Département 57	Juin	134,00
CE2 et CM1-CM2	38	Département 57	Juin	127,30
<b>GROUPE SCOLAIRE SAINT MATTHIEU</b>				
Maternelles	77	Ferme pédagogique de Naut à Rezonville (57)		257,95
4 élémentaires + 2 CLIS	110	Château de Preisch et Musée de la magie		368,50
<b>ECOLE SAINTE SCHOLASTIQUE</b>				
CP – CE1	83	Ferme du Sonvaux (55)	30 mai et 3 juin	278,05
CE2 – CM1 et CM2	47	Château de Preisch(57)	28 juin	157,45
CM1 – CM2	48	Château du Haut Koenigsbourg (67)		537,60
TPS – PS – MS - GS	78	Ferme Le Haras d'Elvange (57)	17 et 18 juin	261,30
CE2 – CM1	23	Sortie Strasbourg (67) Aide exceptionnelle 2 jours	14 et 15 mars	515,20
<b>TOTAL</b>				<b>2 885,25 €</b>

Le groupe scolaire du Bois a prévu 3 sorties au Centre Equestre et 1 sortie pour la manifestation Puls'Art à Bousse. Suite à l'avis favorable de la Commission Scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les transports en autocars (pour un coût d'environ 46 € par trajet au Centre Equestre et un coût d'environ 47 € pour le transport à Bousse).

### Subventions scolaires

D'adopter le dispositif des crédits et subventions scolaires selon les tableaux ci-dessous. Ces crédits seront inscrits au BP 2013.

#### ECOLES MATERNELLES

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2011	2012	2013	Clair matin		Capucines		Primevères		Saint Matthieu	
				79 élèves 3 classes	€	55 élèves 2 classes	€	55 élèves 2 classes	€	79 élèves 3 classes	€
<b>6067</b>											
par élève	<b>20,38 €</b>	<b>20,38 €</b>	<b>20,38 €</b>	1 610 €	1 610 €	1 121 €	1 121 €	1 121 €	1 121 €	1 610 €	1 610 €
<b>6574</b>											
Subvention p/classe	<b>57,75 €</b>	<b>57,75 €</b>	<b>57,75 €</b>	173 €	173 €	116 €	116 €	116 €	116 €	173 €	173 €
Subv.	<b>70,74 €</b>	<b>70,74 €</b>	<b>70,74 €</b>	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €	71 €
Affranchissements par école	<b>€</b>	<b>€</b>	<b>€</b>	€	€	€	€	€	€	€	€
<b>6574</b>											
Subvention spécifique par classe	<b>221,73 €</b>	<b>221,73 €</b>	<b>221,73 €</b>			443 €	443 €	443 €	443 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>				1 610 €	1 610 €	1 121 €	1 121 €	1 564 €	1 564 €	1 610 €	1 610 €

<b>ECOLEES MATERNELLES</b>	<b>2013</b>
Abonnement Internet + Téléphone / école	<b>pris en charge par la mairie</b>
Photocopies (ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	Quota de 3 photocopies/jour/élève à raison de 180j/an
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	0,00888/copie

### ECOLEES PRIMAIRES

IMPUTATION Ecoles Primaires	2011	2012	2013	Ecole du Bois		Ste Scholastique		St Matthieu	
				77	élèves	203	élèves	94	élèves
				4	classes	9	classes	4	classes
								2	classes (CLIS)
<b>6067</b>									
crédit total par élève (fourn., manuel, CD Rom)	22,35 €	22,35 €	22,35 €	1 721 €		4 537 €		2 101 €	
CLIS-St Matthieu	33,07 €	33,07 €	33,07 €					562 €	
				<b>1 721 €</b>		<b>4 537 €</b>		<b>2 663 €</b>	
<b>6574</b>									
Subvention p/classe + aide aux familles/élèves	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	57,57€ + 10,55€/él	1 043 €		2 660 €		1 516 €	
subv. Affranchissement p/école	70,74 €	70,74 €	70,74 €	71 €		71 €		71 €	
Subv.de fontionnement RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €			626 €			
Subvention matériel RASED	626,16 €	626,16 €	626,16 €			626 €			
				<b>1 114 €</b>		<b>3 983 €</b>		<b>1 587 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 835 €</b>		<b>8 520 €</b>		<b>4 250 €</b>	

<b>ECOLEES PRIMAIRES</b>	<b>2013</b>
Abonnement Internet + Téléphone / école	<b>pris en charge par la mairie</b>
Photocopies (ajout d'une photocopie/jour/élève pour les travaux administratifs)	<b>Quota de 3 photocopies/j/élève à raison de 180j/an</b>
Tarif/copie supplémentaire HT en euro	<b>0,00888/copie</b>

#### Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de l'assurance de la ville à hauteur de 3 051,19 € correspondant au montant des dommages suite au dégât des eaux survenu le 5 avril 2012 à l'école primaire Saint Matthieu.

#### Mise en place de la vidéoprotection - place de la république

- De lancer les travaux après obtention de toutes les autorisations administratives en vigueur
- De solliciter le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au taux de 40%
- De prévoir les éléments au B.P. 2013

Le budget prévisionnel s'établit selon le tableau ci-dessous :

Dépense	En € H.T.	Recettes	En € H.T.
Matériels	12 858,90	Ville (60%)	11 391,66
Logiciels	1 306,50	F.I.P.D. (40%)	7 594,44
Prestation de paramétrages et mise en œuvre	4 820,70		
<b>TOTAL</b>	<b>18 986,10</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 986,10</b>

## PACTE II Aménagement 2012-2014 – Développement zone sportive

- De décider de déposer un dossier unique
- D'autoriser le Maire à faire acte de candidature pour adhérer au Pacte II Aménagement 2012-2014
- De charger le Maire d'adresser avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013, aux services départementaux, la présente délibération ainsi que le dossier complet

La dotation garantie sera affectée sur le projet suivant :

Projet de développement du pôle sportif de Guénange			
	en euros		
	DEPENSES HT	RECETTES	% sur HT
<b>constructions :</b>			
Boulodrome	290 000		
Sanitaires Publics	80 000		
		CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE	
Terrain synthétique	400 000	PACTE II	65 625 000
		dont enveloppe de base 275 777 €	
Aire de lancer marteau	28 000	complément conseiller général 42 000 €	
		abondement complémentaire PDT	
		CG57 307 223 €	
Parkings et Accès	40 000		
Maitrise d'œuvre (9%)	65 000	VILLE DE GUENANGE	33 320 000
COSPS (1%)	7 400		
BC (2%)	14 600	FEDERATION football	2 15 000
CSSI (0,5%)	3 600		
Assurances DO et Chantiers (3%)	21 900		
Arpentages	3 500		
Etudes de sols	5 000		
Publications marchés publics	1 000		
TOTAL H.T.	960 000	TOTAL H.T.	960 000
		TVA 19,6%	188 160
		TOTAL T.T.C.	1 148

### Autorisation de signatures pour convention de passage en terrains privés

- D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les formalités pour inscrire la servitude,
- De mandater Monsieur Jean-Pierre LA VAULLEE, Maire, pour établir l'acte administratif
- De mandater Madame Nathalie CEDAT-VERGNE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, pour signer l'acte au nom de la ville de Guénange

dans le cadre des travaux d'assainissement de Guélange pour établir la servitude sur le tracé et permettre les indemnités.

Les références cadastrales sont section 24 parcelles 165, 18 et 19.

### Servitude de passage – Boulevard de la Tournaille

De signer un acte de servitude et de faire inscrire celui-ci au livre foncier par les services de Maître HARTENSTEIN, notaire à Metzervisse concernant la cession d'un terrain cadastré section 30 parcelle 1442/104, sis boulevard de la Tournaille.

### Accueil du C.M.P.P. Nord Mosellan

D'accueillir le Centre médico-psycho-pédagogique Nord Moselle (C.M.P.P.) qui est géré par la PEP Moselle situé à Hayange afin de permettre l'installation d'une antenne à Guénange.

Pour ce faire la ville pourrait mettre à disposition gracieusement de cette structure les locaux communaux utilisés précédemment par la permanence de la députée.

### Personnel Communal – Ouverture d'un poste « Emploi d'Avenir » en animation

D'ouvrir un poste « emploi d'avenir » à temps plein en animation (contrat de droit privé) suite à la mise en place par le gouvernement des emplois d'avenir pour offrir aux jeunes une première expérience et une formation

Ce poste bénéficiera d'une prise en charge à hauteur de 75 % de la rémunération et d'une exonération partielle des charges patronales. La durée est de 36 mois. La mission locale assurera un suivi personnalisé de la personne embauchée.

### **Promotion – Avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6**

De fixer le taux de promotion pour la collectivité à 100% pour les filières (sauf filière technique) relevant de la catégorie C.

Sont concernés les grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Opérateur principal des A.P.S.
- Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Auxiliaire de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Garde champêtre chef principal
- Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire,  
Jean-Pierre LA VAULLÉE